

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 61-62 (1994-1997)

Artikel: Lieux de mémoire : les instituteurs
Autor: Schultheiss, Sandra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIEUX DE MEMOIRE : LES INSTITUTEURS

Sandra Schultheiss

I. Introduction

Pour comprendre l'instituteur comme un lieu de mémoire, nous allons nous demander en quoi il est le garant d'un héritage identitaire, comment nous pouvons l'appréhender dans la durée. Pour cela, il faut rechercher les «valeurs» que Fribourg véhicule et veut transmettre aux nouvelles générations. L'école, les programmes sont avant tout issus d'une volonté étatique. Nous essaierons donc de définir quelques «valeurs fribourgeoises» que l'école porte en elle. Ainsi pourrions-nous peut-être dégager une spécificité de l'instituteur fribourgeois.

Pour devenir un élément symbolique de la communauté à laquelle il appartient, le maître a dû acquérir une certaine dimension sociale. Tant que l'école fut peu encouragée, l'instituteur fut mal préparé, mal payé et mal considéré. Il a fallu une lente évolution pour voir l'enseignant primaire fribourgeois devenir ce «M. le Régent» connu et respecté comme référence morale et intellectuelle d'un village. Le XIX^e siècle apporta les premiers éléments de cette évolution et les crises politiques et culturelles par lesquelles passa le canton accélérèrent l'impact de l'école et donc de l'instituteur dans les mentalités.

II. L' école au XIX^e siècle

II.a. L'école et l'Eglise

L'histoire du canton est indissociable de celle de l'Eglise catholique: la religion a imprégné la vie sociale, culturelle et politique de Fribourg. Dans un premier temps, le catholicisme s'est approprié le soin d'éduquer le peuple. Les débuts de l'enseignement fribourgeois sont étroitement liés à la volonté du clergé de former les nouvelles générations du pays. Le fait de s'occuper de l'instruction permet de maîtriser les mentalités et de transmettre très tôt les valeurs morales essentielles à un bon chrétien.

Jusqu'en 1848, l'école servait plus les intérêts de l'Eglise que ceux de l'Etat. L'enseignement consistait alors surtout à l'étude de la religion et de la Bible¹. La fré-

¹ «Histoire de l'Instruction primaire dans le canton de Fribourg» par le Professeur Koller, in *Bulletin Pédagogique*, 1892-1896.

quentation par les élèves était plutôt faible et la population se désintéressait totalement de la vie scolaire.

Dans ces conditions, l'instruction fribourgeoise était assez mauvaise, voire déficiente dans beaucoup de communes. Le clergé voyait surtout dans l'instruction un moyen de créer une société chrétienne aux mœurs simples et aux valeurs solides.

Le régime radical donna un tour plus politique aux décisions concernant l'école. Pour la première fois, l'Eglise se vit privée de son droit de regard sur l'éducation: le gouvernement éloigna les Congrégations religieuses de l'enseignement² et voulut créer une école plus civique, neutre en matière de religion.

L'Eglise perdit donc son pouvoir sur l'école. En plus de cette décision de laïciser l'enseignement, le régime radical développa plusieurs idées intéressantes pour l'éducation. Il sentait la nécessité d'améliorer les programmes un peu rudimentaires et voulait améliorer le niveau intellectuel des Fribourgeois.

Mais ces volontés gouvernementales eurent peu d'échos concrets et la population les accueillit mal. Les nouvelles lois étaient bonnes mais furent mal appliquées, l'éviction du clergé blessa les sentiments religieux des gens. On avait l'impression que «*l'on excluait de l'école, par ces regrettables mesures, le concours des personnes les plus capables et les plus dévouées à l'instruction.*»³

Cette remarque à l'emporte-pièce est représentative de la pensée profonde des catholiques face à cette période. En nuanciant ces propos, nous pouvons dire que la plupart des mesures radicales n'ont pas survécu à leurs promoteurs. En effet, elles allaient à l'encontre de l'âme et de la tradition fribourgeoises; elles heurtaient les populations rurales qui, pour la première fois, se voyaient privées de la caution de l'Eglise.

Dès le retour des conservateurs en 1857, une nouvelle constitution «dont l'article 17 stipule que l'école doit être organisée dans un esprit religieux et patriotique»⁴ prend le relais de la loi scolaire des radicaux. L'Eglise réintègre sa position prédominante dans l'organisation et surtout dans l'esprit de l'instruction et ne la quittera plus. La nouvelle loi affirme bien que l'Etat va demander la collaboration de l'Eglise dans l'enseignement et que l'école redevient confessionnelle. Les difficultés que vont rencontrer les cantons catholiques au moment des projets de révision de la constitution fédérale vont accentuer encore des liens déjà très étroits entre l'Eglise et l'école.

² Favre, J.; Berset, M.: «Le canton de Fribourg au point de vue scolaire», in *Annuaire de l'Instruction publique*, 5, 1914, pp. 141 et ss.

³ *Bulletin Pédagogique*, oct. 1893, pp. 5-6.

⁴ Favre, J.; Berset, M.: *op. cit.*, p. 144.

II.b. Fribourg dans la tourmente

Le souci d'améliorer l'instruction populaire dans le canton se fit plus décidé à partir des années 70. Ce fait est lié à la crise que traversa Fribourg à ce moment.

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, Fribourg avait assez mauvaise réputation à cause de son retard économique et social. Les débuts du Kulturkampf, la révision de la constitution fédérale accentuèrent encore la marginalisation du canton. Une prise de conscience très nette du gouvernement fribourgeois suivit une pétition des radicaux qui demandait la séparation de l'Eglise et de l'école ainsi que la centralisation fédérale de l'enseignement. La menace centralisatrice rassembla toutes les énergies du canton pour préserver l'intégrité cantonale et religieuse de l'école. Une des mesures prises alors fut la création en 1871, en assemblée populaire, de la Société Fribourgeoise d'Education qui regroupait tous les amis de l'instruction populaire fribourgeoise. Pour la première fois peut-être, le canton s'unit (gouvernement, clergé, peuple) pour la défense de son enseignement. Pour la première fois aussi, le peuple fribourgeois se sentit concerné par une cause scolaire. En réponse aux diverses pressions que le canton subissait de l'extérieur, le gouvernement introduisit le 28 janvier 1874 une nouvelle «Loi sur les écoles primaires et secondaires» qui devait remplacer la précédente, vieille de 4 ans seulement. Fribourg vivait donc une véritable accélération des mesures gouvernementales pour l'instruction populaire. Ce souci pour l'enseignement avait une cause supplémentaire: l'introduction des examens fédéraux des recrues. Chaque année la Confédération allait organiser un examen de connaissances scolaires pour les jeunes qui débutaient leur école de recrues.

Les résultats lors des premiers examens furent catastrophiques⁵. Les conséquences de cet échec pouvaient s'avérer diverses. Non seulement cela pouvait laisser penser à la Confédération et aux autres cantons que Fribourg était incapable de prendre en main l'instruction populaire de manière autonome. Cela représentait un argument supplémentaire pour les partisans de la centralisation scolaire. En outre, ces résultats médiocres accentuaient la réputation peu flatteuse de Fribourg, canton rural arriéré et peu instruit.

La volonté gouvernementale d'améliorer l'instruction populaire devint de plus en plus ferme et précise. Il n'était plus question de se laisser humilier de la sorte par les autres cantons. Les nouvelles mesures prises en faveur de l'enseignement depuis cette époque étaient donc dictées plus par un souci d'image et d'amour-propre blessé que par l'espoir de voir le niveau intellectuel des citoyens augmenter.

⁵ Le *Bulletin Pédagogique* de mai 1876 parle du «rang peu honorable» de Fribourg lors des examens de 1875. Fribourg se trouva en effet 20^e sur 25 cantons.

II.c. Le statut des instituteurs

Le statut social des instituteurs a suivi l'évolution de l'instruction populaire, de l'image de l'école dans la population. La formation des maîtres fit des progrès énormes durant le XIX^e siècle. Dans la première moitié du siècle, les études du futur instituteur se limitaient à peu de choses. On exigeait de lui des qualités morales, jugées indispensables par les autorités ecclésiastiques qui avaient main basse sur l'enseignement. Les enseignants étaient peu payés. Ils devaient pour la plupart exercer des charges annexes, pas toujours très reluisantes, pour survivre. Beaucoup pouvaient, grâce à l'influence du curé, devenir maîtres-chantres ou sacristains. Pour ces fonctions, le salaire était versé par chaque famille et cela obligeait l'instituteur à aller chercher son obole de maison en maison avec une besace. Dans certaines communes, il était obligé de quémander de la même manière une partie de son traitement⁶. Cette pratique perdura longtemps dans certaines régions, même après le règlement de 1832 qui obligeait le conseil communal à verser les traitements des instituteurs.

La difficulté avec laquelle le régent obtenait son maigre salaire, ses charges multiples, le peu d'attrait de l'école dans la population..., tous ces critères rendaient le crédit de l'instituteur bien maigre.

Le régime radical a cherché à améliorer cette situation, suivi en cela par ses successeurs. Les gouvernants fribourgeois de la deuxième moitié du XIX^e siècle ont compris l'impact que pourrait avoir un instituteur bien formé et respecté au sein d'une communauté. La première mesure à prendre était d'améliorer la formation des enseignants. La création de cours pédagogiques à l'Ecole cantonale, puis de l'Ecole normale devaient contribuer à changer le statut des instituteurs. Une autre décision fut de cibler plus, même si le recrutement était difficile, les jeunes susceptibles de se diriger vers l'enseignement.

Même après l'ouverture de l'Ecole normale à Hauterive en 1859 et les successives augmentations de traitement, les jeunes gens continuaient à choisir la profession d'instituteur pour des raisons négatives⁷. Ils étaient pour la plupart issus de familles modestes, voire pauvres, car les enfants des familles aisées préféraient se lancer dans des études littéraires qui ouvraient la porte à un avenir plus brillant. En plus, les jeunes aspirants allaient souvent à Hauterive car ils ne pouvaient travailler dans les champs. En effet, de nombreux adolescents devenaient instituteurs car ils avaient des déficiences physiques qui les empêchaient de devenir agriculteurs. La carrière pédagogique

⁶ *Bulletin Pédagogique*, oct. 1892, p. 248.

⁷ Pour la formation des instituteurs, voir Jelk, Serge: *L'Ecole normale de sa fondation à l'ouverture de la section allemande*.

était moins un choix qu'une obligation. L'École normale dut prendre la décision d'éliminer de ses listes ceux qui avaient une trop grande infirmité.

Cette mesure s'avérait nécessaire pour parvenir à créer un corps enseignant respectable. Les instituteurs qui étaient envoyés dans les communes devaient inspirer aux enfants (comme aux adultes) du respect et non de la pitié ou de la moquerie. La nécessité d'améliorer l'instruction dans les années 70 poussa l'Etat, en plus de favoriser la formation, à augmenter le traitement des instituteurs pour les rendre plus performants. Le gouvernement comptait de plus en plus sur eux pour forger les mentalités, transmettre les valeurs indispensables à la survie du canton. Résultat: dès le début du XX^e siècle, le prestige du régent était grand dans les villages: il représentait le gouvernement et aidait le curé dans sa tâche.

La situation du canton s'était stabilisée, les valeurs fribourgeoises étaient bien intégrées dans l'éducation. Les gouvernements successifs de la fin du XIX^e siècle, étaient merveilleusement parvenus à former une nouvelle race d'instituteurs à l'image des valeurs qu'ils voulaient voir ancrées dans la population.

III. Valeurs à transmettre et spécificités de l'instituteur fribourgeois

Le Kulturkampf, les coups de boutoir des radicaux ont incité Fribourg à se retrancher derrière ses traditions, ses valeurs propres, érigées en qualités indispensables à la survie morale du canton. Il fallait marquer sa spécificité catholique et rurale face aux régions citadines, industrielles et réformées.

Si les valeurs revendiquées par Fribourg à cette époque ne sont pas l'apanage du canton, il les a fait siennes, les a récupérées pour en faire la carte de visite incontournable du canton.

III.a. Valeurs religieuses

Défense du catholicisme

Toute l'histoire du canton de Fribourg montre l'attachement de cette région à la religion. Le danger né du Kulturkampf exacerbe les sentiments catholiques de la population, mais surtout du clergé et de la classe dirigeante. Fribourg devient cette citadelle chrétienne prête à rester le dernier rempart contre les attaques de l'extérieur. Dans ce contexte de propagande religieuse, il n'était pas question de laisser l'école sans surveillance. Elle devenait le lieu d'enjeux énormes et le régime conservateur tenait à avoir la mainmise sur elle pour éviter la transmission de matières peu conformes à la religion.

Nous avons vu dans la première partie de ce travail que Fribourg n'a pas attendu ces temps difficiles pour favoriser l'enseignement de la religion à l'école. Longtemps

le catéchisme fut la matière la plus importante du programme scolaire et les enfants apprenaient à lire dans la Bible. A la fin du XIX^e siècle encore, le catéchisme occupe une place prépondérante à l'école⁸. La tendance chez les dirigeants ecclésiastiques et gouvernementaux voulait que l'école privilégie l'éducation morale sur l'instruction intellectuelle; il s'agissait de créer de bons chrétiens avant de vouloir une société très instruite.

Exemple moral de l'instituteur

Dans ce contexte, l'instituteur a un rôle important à jouer. Il est donc indispensable qu'il soit un chrétien irréprochable. Pour entrer à l'Ecole normale déjà, il faut une lettre de recommandation du curé⁹. Les années d'études à Hauterive permettent à la direction de contrôler les qualités chrétiennes de l'aspirant et de peaufiner son éducation religieuse. Quand il sort de l'Ecole, le jeune instituteur peut devenir le bras droit du curé dans les communes. Les conférences régionales, les articles du *Bulletin Pédagogique*, les conseils du prêtre lui permettront de ne jamais oublier les valeurs qu'il doit transmettre. Les inspecteurs, les pédagogues du *Bulletin Pédagogique* insistent beaucoup sur le rôle de l'exemple dans l'acquisition de connaissances. Ils poussent donc les instituteurs à devenir eux-mêmes des exemples pour les populations plutôt que de tenir de grandes théories morales en classe¹⁰. L'instituteur doit présenter aux enfants et aux parents le modèle à suivre dans le domaine moral. Il doit bien sûr suivre assidûment les offices religieux, mais il doit aussi montrer un esprit pieux très marqué dans toute sa vie. Il doit éviter très soigneusement les lieux publics, les cafés et les bals. Il doit fuir les endroits où les «tentations» (alcool, danse...) pourraient lui faire perdre son image morale. Sa vie austère devait inciter les populations à suivre son exemple. Quand nous songeons aux innombrables problèmes liés à l'alcool et aux auberges que connut le canton, nous pouvons douter de l'efficacité de cette pédagogie par l'exemple.

L'instituteur ne pouvait pratiquement pas échapper à cette image. Les autorités, à commencer par le curé, ne transigeaient pas sur la tenue morale du corps enseignant. L'instituteur était très surveillé dans la commune. Le curé avait la charge de le rappeler à l'ordre en cas d'écart.

⁸ Le *Bulletin Pédagogique* de juin 1892 donne les exigences de l'Evêque sur les nouveaux programmes scolaires: il prévoit de consacrer 2,5 h/semaine à l'étude du catéchisme et 2,5 h/semaine à l'enseignement de l'Histoire Sainte.

⁹ Jelk, Serge: *op. cit.*, p. 30.

¹⁰ La question mise à l'étude pour l'assemblée générale de la Société Fribourgeoise d'Education de 1892 concerne «l'influence du corps enseignant sur l'éducation des élèves en dehors des classes» et traite longuement de l'importance de l'exemple. In: *Bulletin Pédagogique*, août 1892.

III.b. Valeurs politiques

Ecole et pouvoir conservateur

L'Etat et le clergé ont aussi la volonté fermement marquée de former de bons conservateurs. Il faut extirper des campagnes fribourgeoises toute pensée à tendance radicale. Pour cela, qu'y a-t-il de plus efficace que l'éducation politique à l'école primaire? Tout comme pour la religion, l'école va former les esprits aux valeurs conservatrices du gouvernement. En fait, religion et politique sont tellement intimement liées que prôner le catholicisme c'est déjà défendre le pouvoir conservateur. L'enseignement civique, l'histoire sont des matières idéales pour inculquer le sentiment patriotique aux enfants. Comme dans toute tendance nationaliste, les hauts faits des ancêtres sont montés en épingle.

Le gouvernement compte bien sûr sur l'instituteur pour favoriser l'éducation politique des foules. Son rôle est à la fois clair et complexe.

Instituteur et politique

Dans un premier temps, l'instituteur ne doit pas parler de politique et encore moins en faire. Il vaut mieux, en tant qu'éducateur, fuir la vie publique du village pour ne pas provoquer des tensions avec la population: un enseignant faisant de la politique est vite accusé de partialité. Pour éviter les plaintes des parents, l'Etat incite les enseignants à ne pas participer aux joutes politiques. Mais l'instituteur n'est pas pour autant apolitique, car le moule dont il est issu véhicule des idées très précises.

Personne ne discute de politique à Hauterive, mais les exigences, les valeurs définies au corps enseignant l'obligent à un accord avec les autorités.

Jelk, dans son étude sur l'Ecole normale¹¹, montre la méthode utilisée par la direction pour conduire les aspirants sur le bon chemin: les élèves ne sont jamais en présence d'une conception politique différente de celle qui leur est inculquée. L'école fonctionne par le repli, la censure. Il faut empêcher les élèves d'avoir sous les yeux une autre vision du monde. Ainsi, «*c'est par une atmosphère catholique, conservatrice où la docilité et l'obéissance résument le comportement de l'élève-instituteur, que petit à petit, il s'imprègne des idéaux conservateurs.*»¹²

Le contrôle des idées religieuses et politiques s'effectue de manière rigoureuse à Hauterive. Les autorités veulent être sûres des enseignants qu'elles envoient dans les communes. L'engagement politique de l'instituteur doit consister à devenir un agent du gouvernement dans les villages. Ainsi aucune région même éloignée n'échappe à la

¹¹ Jelk, Serge: *op. cit.*, p. 162.

¹² *Ibid.*, p. 162.

mainmise de l'Etat. La position importante de l'enseignant comme lien entre l'Etat et le peuple explique l'embrigadement politique utilisé à l'Ecole normale.

S'il doit éviter de se compromettre dans les communes, le corps enseignant s'est engagé dans un combat politique important en fondant la Société Fribourgeoise d'Education. En effet, cette Société a été créée lors des tensions des années 70 pour préserver les valeurs catholiques et conservatrices de l'enseignement. Un grand nombre d'instituteurs y a adhéré. L'organe de la société, le *Bulletin Pédagogique*, s'il est didactique plus que politique, véhicule ces mêmes idées conservatrices. Le corps enseignant est donc, depuis 1871, un groupe social influent dans le canton, qui aura un impact important dans la population. Les assemblées annuelles de la Société, qui réunissent toujours plus de 200 personnes (autorités politiques et ecclésiastiques, instituteurs eux-mêmes, parents...) ont une importance non négligeable dans le canton. On y parle de pédagogie bien sûr, mais aussi beaucoup du rôle de l'enseignant dans la société, de son impact sur le peuple, des moyens qu'il a de modifier le monde qui l'entoure. On est bien loin de l'image qu'avait l'instituteur au début du XIX^e siècle.

III.c. Tradition agricole

Volonté gouvernementale

Le canton voulait des citoyens catholiques et conservateurs pour lutter efficacement contre les radicaux. Il avait besoin aussi d'agriculteurs instruits, qui connaissent les nouvelles méthodes de culture pour rendre l'économie fribourgeoise plus compétitive. Cette attitude est liée à un phénomène social inquiétant au XIX^e siècle, le danger de déclassement de la société. Le gouvernement veut inciter les gens à rester dans leurs campagnes, à travailler dans leur ferme. Le canton craint un afflux d'ouvriers non qualifiés dans les régions urbaines. C'est pourquoi l'on voit fleurir une imagerie négative de la ville, lieu de perdition et de misère. Pour donner ou conserver chez les jeunes l'envie de devenir fermiers, l'Etat compte sur le travail des instituteurs.

Importance de l'enseignement

D'abord, l'enseignant doit valoriser la profession en montrant l'intérêt qu'elle suscite dans le gouvernement. Ensuite et surtout, il doit le plus possible faire connaître les nouvelles découvertes, techniques pour l'amélioration de l'agriculture. Le *Bulletin Pédagogique* et les conférences insistent sur l'importance pour l'instituteur rural de connaître l'agriculture et de l'enseigner. Ainsi tous les élèves, même ceux qui ne fréquenteront ni les écoles régionales, ni l'école d'agriculture pourront travailler de manière plus rationnelle.

L'instituteur qui doit enseigner dans un milieu rural doit adapter son discours à ce milieu. Il faut qu'il soit proche des préoccupations des élèves, qu'il distille un savoir

nécessaire à un futur paysan. Certaines matières leur sont totalement inutiles; il faut donc les éliminer, car l'instruction populaire ne vise pas à l'encyclopédisme.

IV. Réalité plus complexe

Les valeurs étudiées ci-dessus ont-elles modelé une race particulière d'enseignants, ont-elles fait l'unanimité parmi les instituteurs? Y avait-il une issue en dehors de ces critères conservateurs? L'image d'un Fribourg catholique, conservateur et rural reste encore vivante dans nos esprits. Les valeurs transmises avec force au XIX^e siècle sont demeurées très importantes durant une bonne partie du XX^e siècle. Mais Fribourg n'est pas un bloc homogène. A l'intérieur du territoire, nous trouvons une quantité de mentalités régionales, de spécificités locales qui laissent penser que la voix officielle a parfois eu du mal à se faire entendre. Même la République Chrétienne de Python, pourtant réputée pour son pouvoir central puissant, a connu des frictions importantes par exemple avec la Gruyère. Les radicaux n'ont pas totalement disparu de la scène politique du canton et ils ont assez de poids pour remporter de belles victoires dans le Lac, la Broye ou la Gruyère. Si nous nous éloignons de la parole officielle, nous découvrons toute la complexité de l'âme fribourgeoise. Cette diversité de mentalités dans les districts rend plus aléatoire la découverte d'un type précis d'enseignants. Il faut pour cela se demander qui de l'identité régionale ou de l'éducation de l'Ecole normale est la plus forte ou si le gouvernement accepte la différence en matière scolaire.

En dehors d'une différence identitaire, les instituteurs ne pouvaient ou ne voulaient pas toujours correspondre au prototype voulu par l'Etat. Certains n'entraient pas dans le moule.

IV.a. Difficultés rencontrées

Nous avons étudié, dans le cadre d'un travail de licence, la correspondance des instituteurs dans une période qui s'étale de 1870 à 1914¹³. Nous y avons découvert un certain nombre d'instituteurs en révolte plus ou moins marquée avec l'ordre établi. Les causes et les symptômes sont multiples: les difficultés peuvent provenir d'un penchant inquiétant pour la boisson. Si ce problème fait beaucoup de bruit quand il touche un régent, le moins que nous puissions dire est qu'il n'est pas l'apanage du corps enseignant. Mais il souligne de façon plus distincte l'existence d'un malaise dans la vie de certains maîtres. La dureté de leur existence, les difficultés à correspondre à l'image

¹³ Dossiers individuels des instituteurs, 1870-1914, D.I.P., n° 85-124.

que les supérieurs veulent avoir d'eux, la frustration née d'un manque de vocation professionnelle, peuvent être sources d'alcoolisme.

Quelques instituteurs eurent des sympathies reconnues avec les radicaux. Ces cas se retrouvaient plutôt dans les districts où l'opposition se manifestait le plus. Ainsi, protégés par l'autorité communale et par la population, ces instituteurs ne subirent que très peu les courroux de l'Etat. Pour ne pas heurter l'opinion publique, le gouvernement préférait laisser en fonction un instituteur en harmonie avec les membres de sa communauté villageoise. Imposer un régent trop franchement conservateur dans un village à tendance radicale aurait amené des problèmes sans fin et n'aurait pas servi la cause de l'Etat.

Une autre catégorie d'enseignants se manifesta en niant les valeurs morales établies et en provoquant des scandales de mœurs dans la commune où ils travaillaient. Des trois exemples de désaccord décrits ici, c'est celui qui provoqua la réaction la plus vive de la part de la D.I.P. La sévérité des remises à l'ordre montre l'importance que le gouvernement attachait à l'image morale de ses enseignants.

Nous pourrions citer encore d'autres symptômes de crise de la part des instituteurs. Leur nombre et leur diversité montre les difficultés qui entourent la profession. Les valeurs que doit transmettre l'enseignant sont très exigeantes et nécessitent un contrôle de soi constant. La surveillance à laquelle l'instituteur est soumis de la part de la population, du curé, de la D.I.P. ne facilite pas sa tâche et le met sous pression à chaque égarement.

IV.b. Image dans la population

L'idée que les gens se faisaient des enseignants ne correspondait pas toujours avec celle des dirigeants du canton. Le statut de l'instituteur changeait donc selon des facteurs qui, souvent, ne dépendaient pas de lui. Dans les régions qui furent longtemps hostiles au développement de l'instruction populaire, l'instituteur avait mauvaise réputation. L'obligation de l'école perturbait le travail de la ferme et était donc très mal perçue. Les gens transposaient dans l'instituteur toutes les rancœurs qu'ils avaient contre l'école, contre le gouvernement. Le soutien du curé, de la D.I.P., du Conseil d'Etat furent souvent nécessaires pour que le régent puisse travailler normalement. Les cas de résistance de la population disparurent petit à petit, la cause de l'instruction populaire ayant fait des émules un peu partout.

Mais l'instituteur eut encore souvent des difficultés avec les autorités communales. Celles-ci ne voyaient dans l'école qu'une charge financière lourde pour la commune. Le traitement, les réparations à accomplir dans les salles de classe, tous ces frais rendaient parfois la communication difficile entre l'enseignant et les autorités locales.

Si nous faisons abstraction de ces difficultés, qui sont tout de même marginales, l'instituteur a très bonne presse à la fin du XIX^e siècle. Depuis la création de la Société Fribourgeoise d'Education, on parle de lui dans le canton. Les assemblées annuelles de la Société attirent du monde et sont relatées dans les journaux, les sujets traités en conférences ont des échos dans la population. La vie corporative des enseignants leur donne une voix sociale importante. Ainsi, une fois rentré dans sa commune, l'instituteur, quoique demeurant toujours modeste et soumis à l'autorité, n'en hérite pas moins d'un certain prestige. Il représente une référence morale et intellectuelle dans la communauté, il est un interlocuteur écouté dans le village. Ainsi nous apparaît-il donc beaucoup moins effacé que l'image officielle nous ne le laissait supposer.

V. Conclusion

Depuis le début du XX^e siècle, le maître d'école est devenu un élément symbolique très fort dans notre société. Il a une place de choix dans la communauté à laquelle il appartient, il participe de plein droit à la vie de son village.

Parmi les nombreuses fonctions annexes que devait accomplir le maître pour vivre, il y avait souvent celles d'officier d'Etat civil ou d'archiviste communal. La connaissance par l'instituteur des sources écrites sur l'histoire du village, son instruction, en faisaient un dépositaire de la mémoire collective. C'était souvent, dans le village, l'homme qui, par ses études et son travail, maîtrisait la mémoire.

Si l'instituteur est devenu un lieu de mémoire à part entière, c'est aussi par la vision que ses contemporains ont de lui: nous avons, pour la plupart, le souvenir d'un maître qui nous a particulièrement marqués. Nous véhiculons encore, même si cela tend à s'amoinrir, l'image de l'enseignant comme référence importante de notre enfance. L'existence et le succès d'une série télévisée intitulée «l'Instit» et consacrée au travail et aux difficultés de cette profession prouvent l'intérêt que le public porte encore aux enseignants.

Bibliographie

Pierre BOVET: *Les examens de recrues dans l'armée suisse, 1854-1913*, Collection d'actualités pédagogiques, Delachaux et Niestle, Neuchâtel et Paris 1935, 208 p.

Le *Bulletin Pédagogique* publié par la Société fribourgeoise d'éducation et d'instruction populaires. 1872-1900

«Ecole, Etat et Société à Fribourg: XIX-XX^e s.», in *Annales fribourgeoises*, Fribourg, Impr. Fragnière 1988-89, T.58.

Extraits de dispositions légales et réglementaires sur l'instruction primaire. 1884, 1942, 1966.

Julien FAVRE, Maxime BERSET: «Le canton de Fribourg au point de vue scolaire», in *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 5, 1914, pp. 131-171.

canton de FRIBOURG: Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg. Fribourg, Impr. St-Paul 1913, 57 p.

François GENOUD: *L'école fribourgeoise à l'époque de la régénération. 1830-1847*. Fribourg, mémoire de licence lettres 1983, 307 f.

Raphaël HORNER: «L'instruction publique dans le canton de Fribourg», in *Bulletin Pédagogique*, 11, 1882, pp. 30-32 / pp. 49-53.

Serge JELK: *L'école normale d'Hauterive, de sa fondation à l'ouverture de la section allemande (1859-1909)*. Fribourg, mémoire de licence lettres 1984, 221 f.

Adolphe KOLLER; Raphaël HORNER: «Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg» in *Bulletin Pédagogique*, 21, 1892, 26, 1897.

Loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire complétée par les lois des 10 mai 1904, 24 nov. 1917, 24 mai et 23 déc. 1919 ainsi que par l'arrêté du 28 oct. 1888 ratifié par le Grand Conseil. Fribourg, Impr. St-Paul 1937, 34 p.